

Compte rendu Conseil Municipal SUBLIGNY du 18 Mars 2022

Madame le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente.

Étaient présents :

AUDRY Régine, GORIN Jean Paul, ROBLIN Delphine, LASNIER Florence, BARBIER David, CHARPENTIER Valérie, CHOLLET Jean Luc, GOSSE Edouard.

Absent avec procuration :

FAURE Nelly procuration à GOSSE Edouard
FOREST David procuration à LASNIER Florence
MALETA Nathalie procuration à BARBIER David

Secrétaire de séance :

GOSSE Edouard

Présence de public :

Monsieur GUERAUD Gérard et Monsieur MILETA Robert

Le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

- **Lecture et approbation du PV de la dernière réunion de Conseil Municipal**

- **Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 :**

Le conseil approuve les comptes de gestion et administratif 2021, qui laissent apparaître :

Section d'investissement :

- Un excédent réel de l'exercice 2021 : 2 425,67 €
- Un excédent de clôture de 26 832,38 €
- Reste à réaliser en dépense de 48 900,00 € donc besoin d'affectation de 22 067,62 €

Section de fonctionnement :

- un excédent réel de l'exercice 2021 : 20 906,84 €
- un excédent de clôture de 68 475,64 €

Pour le vote du compte administratif, Madame le Maire s'est retirée de la séance.

- **Affectation du résultat :**

Vote à l'unanimité d'une affectation de 22 067,62 € suivant compte administratif ci-dessus.

Seront donc inscrits sur le futur budget 2022 :

Affectation à l'article 1068 = + 22 067,62 €

Article 001 = + 26 832,38 € (résultat de clôture 2021)

Article 002 = + 46 408,02 € (68 475,64 – 22 067,62 €)

- **Vote des taxes locales directes 2022**

Plusieurs simulations ont été demandées au service de gestion comptable de Baugy.

La Commission des Finances va être saisie pour étudier les différentes propositions.

Le vote est donc reporté à la prochaine réunion.

- **FPIC 2022 (Le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Le FPIC 2022 sera de 6 492 € à inscrire en dépenses.

- **Dossier BAR RESTAURANT MULTISERVICES le Saint-Romble :**

Il est rappelé que les devis des travaux sur la partie du bâtiment appartenant à la commune sont de 88 629,52 € HT. Une Déclaration Préalable a été déposée pour ces travaux par la commune.

Le devis pour la réhabilitation du bâtiment (toiture) de la propriété de Mme LALLEE et de M. VON HUECK selon le jugement pour lequel la commune a été condamnée en appel est de 2 241,66 € HT.

Vote consultatif pour l'approbation des devis :

1 ASTENTION - 1 CONTRE - 9 POUR

Le planning des travaux sera à valider avec les entreprises et l'architecte.

Il est rappelé que pour les travaux concernant le Bar -Restaurant-Multiservices une demande de financement via une DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ainsi qu'une demande de CRST (Contrat régional de solidarité territoriale) ont été faites.

Il est rappelé également que le reste à charge pour la commune sera au minimum de 20 % du montant des travaux.

Des demandes de prêts sont également en cours pour pouvoir autofinancer les travaux si besoin.

- **Délibération pour récompenser les étudiants ayant obtenu un diplôme avec mention.**

Afin de ne pas revenir sur le sujet chaque année, une délibération plus générale est prise en ce sens. Adoptée à l'unanimité.

La mairie offrira un bon d'achat à la Librairie du Viaduc (Saint Satur) pour un montant de :

15 € mention assez bien et passable
20 € mention bien
25 € mention très bien

- **Mise en place des « tours de garde » pour le vote des élections présidentielles.**

Les tours de garde ont été mis en place pour les deux week-ends de vote pour les élections présidentielles (dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ; dimanche 24 avril 2022 pour le second tour).

- **Demande de subventions**

Ecole :

Une demande de subvention pour le séjour scolaire a été demandée pour la classe de mer qui aura lieu du 9 au 14 mai 2022. Il y a 16 élèves en CP et 24 élèves en CM2. Le coût du séjour est de 480€ / élève.

3 élèves résident sur la commune de Subigny. Il est décidé d'allouer 100€ / élève soit 300€.

Il est décidé également de maintenir la subvention versée à chaque rentrée scolaire pour les tous enfants du RPI SAVIGNY/SUBLIGNY confondus : 160€ au lieu de 153 €.

Par ailleurs il est noté qu'il n'y aura pas de fermeture de classe sur le regroupement scolaire pour l'année 2022 / 2023. Il y aura une classe double dans l'école de Subigny avec un effectif de 10 CP et 8CE1.

- **4x4 évasion sancerrois :**

Une demande de subvention pour le trial du 16 et 17 avril est demandée. Une réponse sera faite au club pour expliquer notre refus.

Les autres demandes de subventions n'émanent pas de club et/ou associations communales. Vu le budget de la commune il est décidé de ne pas allouer de subventions.

- **Commission des agents communaux**

Le 28 février sous la présidence de Mme le maire et la vice-présidence de Mme Roblin, s'est réunie la commission agents communaux à la suite de la demande de départ en retraite de notre agent polyvalent

Un état des lieux est en cours pour pouvoir quantifier nos différents besoins et temps passés sur chaque action.

Plusieurs schémas sont envisagés :

- remplacement
- remplacement par un emploi contractuel
- prestation de services – entreprise extérieure
- groupement d'employeur

- **Descente caisse à savons**

La béroutte demande à la commune plusieurs lieux pour entreposer le matériel :

-local sur la place du saint Romble : un local plein, le deuxième local va être vérifié.

-la cour du saint Romble : il est rappelé que l'accès est actuellement interdit au public.

-atelier des associations : le local peut être mis à disposition, attention les barnums du CDF sont stockés dans ce local, il y a donc peu de place disponible. Pour le weekend de la course, le Comité des Fêtes propose de stocker la remorque ailleurs. Sera vu avec la Présidente du Comité.

-local place de l'église : l'ancien corbillard est stocké dans ce local.

-cour de l'école : la cour de l'école sera mise à disposition. Elle doit être rangée et nettoyée pour la reprise des cours le mardi qui suit

-la salle des fêtes : la salle des fêtes sera mise à disposition. Il est cependant rappelé que ce n'est pas un atelier (pas de peintures ou atelier de construction qui risque d'endommager le sol).

Date demandée : 02/04 ; 30/04 ; 14/05 accordé 16/04 la salle n'est pas disponible (tournoi de Ping Pong)

-terrain de tennis : le terrain de tennis sera mis à disposition.

-atelier municipal et terrain derrière l'atelier : l'atelier municipal ne peut pas être ouvert au public tout comme le terrain qui sert de stockage de matériaux et engins communaux.

-terrain face au tennis : le terrain est privé, une demande doit être faite auprès du propriétaire.

-terrain des noyers : pas de véhicule sur ce terrain.

Demande de prêt de matériel :

Le matériel municipal (tracteur) ne peut être mis à disposition (responsabilité...)

Branchement électrique :

La commune doit vérifier la puissance disponible sur les prises pour les décorations sur les poteaux d'éclairage public.

Il est rappelé que la mairie doit être destinataire, en amont de la manifestation, d'un dossier composé notamment du cahier des charges (sécurité, assurances, plans, etc...)

- **Numérotation des hameaux**

La numérotation des hameaux est en cours. Néanmoins, se rapprocher de Berry Numérique ou Axione pour la bonne numérotation.

- **Questions diverses :**

Demande d'un jardin du souvenir : des devis sont en cours. Il est également proposé d'aller voir des jardins du souvenirs dans les communes alentours.

Installation de la stèle du souvenir dans le cimetière : l'emplacement sera défini prochainement avec M. VOISIN, Président de la Jacasserie et M. FRELAT qui offre la stèle.

Nettoyage des tombes Souvenir Français : le matériel communal n'étant pas adapté, recherche de prêt gracieux auprès d'entreprises ou location.

- **Demande de plusieurs habitants pour le bois fait à la suite de l'entretien de la commune.**

Une réflexion est en cours pour mettre à disposition ou contre entretien (dégagement des chemins...) à des habitants en situation difficile.

21h30 : L'ordre du jour est épuisé. La séance est clôturée.